

Si la Conférence sur le droit de la mer acceptait l'idée d'une zone économique donnant des droits à l'Etat côtier dans une zone de deux cents milles uniquement, le Canada risquerait de se voir contester les droits juridiquement acquis qu'il revendique à l'endroit de la partie de sa marge continentale se trouvant au-delà de la limite des deux cents milles, sur la côte Atlantique. La difficulté est de taille puisque seul un petit nombre d'Etats possède une marge continentale aussi étendue. Il s'agit donc pour ce petit groupe de convaincre la majorité des délégations du bien-fondé de sa revendication. Dans le document déposé par le Canada et les huit autres pays côtiers, il ya a justement une disposition reconnaissant à l'Etat côtier des droits souverains sur tout son plateau continental même lorsqu'il s'étend à plus de 200 milles des côtes. Il n'est pas impossible qu'en fin de compte la Conférence reconfirme l'Etat côtier dans ses droits au plateau situé au-delà des 200 milles à condition que cet Etat accepte de partager avec la communauté internationale les profits qu'il en tire.

Le deuxième sujet qui occupa l'attention de la délégation canadienne a trait au régime d'exception qu'elle préconise pour les espèces anadromes qui naissent en eau douce, qui passent la plus grande partie de leur vie adulte en haute mer et qui reviennent à leur fleuve ou rivière d'origine pour y frayer et mourir. Le régime juridique proposé par le Canada tient compte des investissements importants que doit faire l'Etat d'origine pour assurer la survie et la reproduction de cette espèce de poisson; en fait, il prévoit une interdiction de pêcher ce poisson hors de la zone économique et des droits de gestion exclusifs à l'Etat d'origine. Dans ce cas-ci également, peu de pays possèdent des substances anadromes et, par conséquent, la majorité des délégations est peu encline à insérer dans le futur traité sur le droit de la mer une clause spéciale pour protéger les espèces anadromes. Afin de faire comprendre la portée du problème (certaines espèces de saumon sont en danger d'extinction), la délégation du Canada a pris au cours de la session de Caracas une série d'initiatives qui semblent avoir porté fruit: dépôt d'un document de travail en deuxième commission expliquant le cycle biologique du saumon, distribution d'un album de luxe à toutes les délégations et projection d'un film.